

PROPOSITION DE MOTION

visant à instaurer un Code d'éthique des mandataires communaux de Woluwe-Saint-Lambert

Considérant que les mandataires communaux doivent adopter, en toutes circonstances, un comportement de nature à confirmer et à renforcer la confiance des citoyens dans l'exercice de leur fonction, ainsi que dans les institutions émanant du suffrage universel.

Considérant qu'ils exercent leur fonction dans le respect des principes suivants : le désintéressement, l'intégrité, la transparence, la diligence, l'honnêteté, la dignité, la responsabilité et le souci de la réputation des assemblées démocratiques.

Considérant que durant les élections communales du mois d'octobre 2018, les partis représentés au conseil communal ont proposé l'instauration d'un Code d'éthique des mandataires communaux, permettant notamment de prévenir tout conflit d'intérêt entre l'exercice d'un mandat public et des activités professionnelles ou privées susceptibles d'avoir une influence sur la gestion communale ;

Considérant que la législation actuellement en vigueur en matière de transparence de rémunération des élus, de bonne gouvernance, de motivation formelle des actes administratifs, de règlement de protection des données et de marchés publics, ne fait pas obstacle à l'adoption par les assemblées représentatives locales de réglementations complémentaires ;

Vu la « Charte de déontologie et d'éthique » du parti DéFI adopté le 17/06/2015 ;

Vu l'article 143 des statuts du Centre démocrate Humaniste adopté le 18/05/2002 ;

Vu le « Code moral et politique pour les mandataires politiques d'Ecolo » adopté le 17/06/2015 ;

Vu le « Code de bonne conduite des élus-candidats MR » adopté le 23/01/2017 ;

Demande au Conseil communal de Woluwe-Saint-Lambert,

- L'adoption du Code d'éthique des mandataires communaux de Woluwe-Saint-Lambert par l'ensemble des membres du Collège, conseiller(e)s communaux(ales), conseiller(e)s de l'action sociale, conseiller(e)s de police et membres des organes d'un organisme public local ;
- La publication du Code d'éthique des mandataires communaux de Woluwe-Saint-Lambert sur le site internet de la commune immédiatement après son adoption par le conseil communal ;
- Que le Code d'éthique des mandataires communaux de Woluwe-Saint-Lambert soit soumis pour approbation à chaque nouveau mandataire communal lors de sa prestation de serment ou de sa prise de fonction.